

DEPARTEMENT DE L'AIN
COMMUNE DE MONTREVEL EN BRESSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE ORDINAIRE PUBLIQUE
DU 21 JUIN 2022

Délibération n° 027 -2022

=====

Date de la convocation du Conseil Municipal : 17 juin 2022

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 19

Président : Jean-Yves BREVET, Maire

Membres présents à la séance : Jean-Yves BREVET – Christelle PERROUD - Christophe DESMARIS -Françoise ROUX – Sébastien RIGAUDIER - Annie MIGNOT - Jean-Jacques CHAVANNE – Pascale CAVILLON - Bertrand BREVET – Mathilde VERNET – Nina ZACCAGNINO - Mireille GROSSELIN – Fabrice THOMASSON - Stéphanie LAURENCIN – Pierre-Yves RAVIER – Marie-Noëlle PRUDENT – Ludovic VINCENT -

Membres excusés ayant donné pouvoir : Jean-Pierre ROCHE (Pouvoir à Jean-Yves BREVET) – Gaëlle DIMBERTON (Pouvoir à Bertrand BREVET)

Membres présents à la séance : 17

Membres excusés ayant donné pouvoir : 2

Secrétaire de séance : Françoise ROUX

OBJET : ENFOUISSEMENT DES RESEAUX – QUARTIER BEL AIR

Rapporteur : Christophe DESMARIS

Le Conseil municipal avait budgété en 2021 les travaux d'enfouissement de réseaux au sein du quartier Bel'Air.

Le projet avait fait l'objet d'échanges avec le SIEA pour parvenir à une proposition pleinement adaptée. De ce fait, il n'avait pas pu être réalisé en 2021. Le budget a été voté à nouveau en 2022.

Pour rappel, l'objectif premier du projet était de réaliser un travail esthétique sur le quartier Bel'Air en refusant la multiplication des poteaux rendu nécessaire pour le raccordement à la fibre optique.

Le projet a donc pour finalité d'enterrer les réseaux de télécommunication, ainsi que les réseaux basse tension et moyenne tension.

Les plans de financement sont les suivants :

- réseau de télécommunication – 225 062.50€ de crédits d'investissement
- réseau basse tension - 124 400€ de crédits de fonctionnement
- réseau moyenne tension – 12 675€ de crédits d'investissement.

Conformément aux sommes budgétées lors du vote du BP 2022.

Le SIEA précisera prochainement la temporalité du chantier et la date de mise en service, avec un objectif de réalisation durant cet automne. Des conventions, notamment de servitudes, sont à prévoir.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Où l'exposé,
A l'unanimité,

VALIDE le projet et autorise le Maire à signer tout document nécessaire à sa réalisation.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jour, mois et an susdits.
ET ont signé au registre tous les membres présents.

Je certifie que le présent acte
est exécutoire conformément aux
lois et règlements, après transmission
et publication ou notification.

Pour Copie Certifiée Conforme,
Le Maire,



Jean-Yves BREVET